

**COMMUNE DE MARGENCEL**  
**Haute-Savoie**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

Le dix-neuf du mois d'octobre de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Christian DETRAZ, M. Daniel BROUZE, M. Didier RENAUD, Mme Valérie GAILLARD, Mme Anita DESUZINGE, Mme Corinne THUILLIER, Mme Martine TETU, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Séverine LATOUR, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etais absents excusés : M. Franck BOUCHET donne pouvoir à M. Bertrand JACQUET  
M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Martine TETU

Secrétaire de séance : M. Daniel BROUZE

Date de la convocation : le 12 octobre 2017

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2017**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

**II. SEMV : ÉLECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES**

Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 2017-08-01 du 31 août 2017.

La fusion du SIEM et du SIEV aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2018, créant une nouvelle structure désignée SEMV (Syndicat des Eaux Moises et Voirons). Les statuts ont été approuvés lors du Comité Syndical du 7 mars 2017, par délibération n° 2017-01-11. Le nombre de délégués a été fixé à deux délégués titulaires par commune.

L'arrêté définitif de M. le Préfet ayant été réceptionné, l'élection des deux délégués peut avoir lieu.

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal souhaitant représenter la commune dans ce syndicat à poser leur candidature.

MM. Didier RENAUD et Christian DETRAZ se portent candidats.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à l'élection de M. Didier RENAUD et M. Christian DETRAZ en tant que délégués titulaires au SEMV.**

**III. THONON AGGLOMÉRATION : RAPPORT DE LA CLECT**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT). Cela concerne les compétences « Commune » transférées à l'Agglomération de Thonon. Cette commission a retravaillé sur les 25 communes de l'Agglomération.

Comme expliqué lors du précédent Conseil Municipal, les charges de la compétence « Politique de la Ville » sont transférées. La Commune n'aura plus à régler ces montants qui ne seront également pas déduits des attributions de compensation.

Concernant la compétence « Tourisme », le coût des offices de Tourisme calculé sur les 3 dernières années est déduit des attributions de compensation des communes concernées.

Au niveau de la compétence « Transports », l'agglomération de Thonon règlera et déduira des attributions de compensation, le coût des transports. Le montant déduit des lignes régulières et d'Allo Bus sera calculé sur la base d'une moyenne sur 3 ans. Par contre, pour les transports scolaires, le montant déduit sera remis en question chaque année.

Pour sa part, en plus des transports, la Ville de Thonon aura ses attributions de compensation déduites des cotisations (ARC, SYMAGEV, contrat rivières, SIAC) et du funiculaire.

Pour la Commune de Margencel, le montant des attributions de compensation serait de 485 430 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT.**

#### **IV. FINANCES : GROUPE SCOLAIRE, DEMANDE DE SUBVENTION NOËL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est, comme chaque année sollicitée pour le financement du Noël du Groupe Scolaire Henri CORBET.

Les années précédentes, une subvention de 11€ était allouée par enfant.

M. le Maire propose de verser au Groupe Scolaire Henri CORBET une subvention d'un montant de 2 662 € (11€ x 242 élèves).

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

**- d'accorder cette subvention d'un montant de 2 662 €, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire.**

#### **V. INFORMATION DIG**

Lors de la séance du 27 avril 2017, le Conseil Municipal avait décidé de soutenir la motion de déclaration d'intérêt général de l'ensemble des programmes d'actions du bassin versant du Sud-Ouest Lémanique.

Mme GUILLET Marie-Pénélope avait expliqué les travaux du service environnement de Thonon Agglomération. Ces travaux sont essentiellement réalisés sur des terrains privés. Ils concernent les cours d'eau, les zones humides, les rives du lac Léman et les prairies sèches sur les 25 communes de Thonon Agglomération.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté autorisant la Déclaration d'Intérêt Général de l'ensemble des programmes d'actions du bassin versant du sud-ouest lémanique a été pris par M. le Préfet, le 12 septembre 2017.

#### **VI. ACQUISITION FONCIÈRE : EXTENSION GROUPE SCOLAIRE ET CHOIX DU NOTAIRE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'agrandissement, la Commune a besoin d'acquérir les parcelles jouxtant le Groupe Scolaire.

M. le Maire, Mme Dominique JORDAN et M. Franck BOUCHET avaient rencontrés les représentants des propriétaires.

Suite aux divers échanges, les propriétaires proposent de vendre les parcelles A4221, A4223 et A4225 d'une surface totale de 1 440 m<sup>2</sup>, au prix de 97 € du m<sup>2</sup>, soit un montant total de 139 680 €.

M. le Maire précise qu'à cela est rajouté le montant de l'indemnité d'éviction de l'agriculteur exploitant ces parcelles (4 000€).

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, décide, à l'unanimité :**

- **d'acquérir les parcelles A4221, A4223 et A4225, d'une surface totale de 1 440 m<sup>2</sup>, au prix de 97 € du m<sup>2</sup>, pour un montant total de 139 680 €.**
- **de donner pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.**
- **que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.**
- **que le notaire choisi pour cette acquisition est Maître GARNIER, à THONON-LES-BAINS (74200).**

#### **VII. PROJET PARKING PORT DE SECHEX**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de la réunion avec les restaurateurs de Sechex, le samedi 30 septembre dernier, au sujet des stationnements. Il rappelle que la Commune est propriétaire des parcelles A3458, A3332 et A3147, à la sortie de la route des Mouettes. Ce tènement, classé en zone UT, représentant une surface totale de 3 067 m<sup>2</sup>, pourrait être aménagé en parking. Ce parking représenterait environ 100 places de stationnement et permettrait de supprimer celui situé au bord du lac.

Les restaurateurs, principaux bénéficiaires de ce parking, pourraient participer financièrement. L'installation d'horodateurs pourrait également permettre de rentabiliser cet investissement. Un géomètre a été mandaté pour réaliser un relevé topographique et altimétrique.

#### **VIII. PROJET AGRANDISSEMENT GROUPE SCOLAIRE**

Le projet d'agrandissement du Groupe Scolaire avance vite. Avant une présentation en Conseil Municipal, la Commission Scolaire doit se réunir pour étudier les plans.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal, qu'initialement, le projet représentait un budget de travaux de 800 000 € HT pour une surface de 400 m<sup>2</sup>. M. le Maire tient à signaler que le projet a grandement évolué et qu'au final, l'enveloppe serait de 2 000 000 € HT pour une surface de 1 000 m<sup>2</sup>. Par conséquent, le marché actuel de maîtrise d'œuvre n'étant plus adapté, la Commune va devoir le résilier et repasser un nouveau marché avec le montant et la surface aboutis.

#### **IX. INFORMATION SCOT PROJET COUPURES D'URBANISATIONS**

Dans le cadre de la révision du SCOT, M. Yves GILLET informe le Conseil Municipal que suite à la réunion d'aujourd'hui, il est proposé que toutes les zones AU passent en zone verte. Le cabinet CITADIA avait préalablement présenté un projet dans lequel certaines zones construites avaient été placées en coupures d'urbanisations, ce qui n'est pas cohérent avec la réalité. Les coupures d'urbanisations sont définies par zones et non à la parcelle. Les communes soumises à la loi littorale sont les seules à devoir réaliser des coupures d'urbanisations.

#### **X. QUESTIONS DIVERSES**

##### **CRIT'AIR**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le certificat Crit'Air, applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Ce certificat (vignette à coller sur le pare-brise des véhicules) permet la circulation des véhicules les

moins polluants dans certaines zones lors de pics de pollution. La commande de certificat se fait sur le site : [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr).

### **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie du 11 novembre aura lieu place de la Mairie à 11h15, en présence des élèves des classes de primaire du Groupe Scolaire Henri CORBET.

### **APPARTEMENT DU PRESBYTERE**

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que la Commission logement, a attribué la location de l'appartement T4 du bâtiment du Presbytère à un couple avec 2 enfants.

### **AMÉNAGEMENT ROUTE DE JOUVERNEX**

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que le traçage au sol, suite aux travaux d'aménagement de Jouvernex, aura lieu pendant les vacances scolaires.

### **ROUTE DE BISSELINGES**

Mme Anita DESUZINGE demande s'il serait possible d'installer un feu clignotant sur le panneau 30 km/h à Bisselings. M. Bernard MASSOULIER va se renseigner sur la possibilité d'une telle installation.

### **CROSS DÉPARTEMENTAL**

Le Cross Départemental des collèges et des lycées a eu lieu à Margencel, mercredi 18 octobre 2017. 3 000 élèves étaient présents, transportés par 44 autocars. Dans l'ensemble cette journée s'est bien déroulée.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les :

- Jeudi 16 novembre 2017 à 20h30,
- Jeudi 14 décembre 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,  
Jean-Pierre RAMBICUR

